

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS60

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur, M. Brigand,  
M. Marleix, Mme Blin, M. Gosselin et Mme Gruet

-----

### ARTICLE 5

Au début de la première phrase de l'alinéa 7, ajouter les mots :

« Après consultation de la personne de confiance, de la famille et des proches, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cela paraît indispensable si le patient fait l'objet d'une mesure de protection juridique.